

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2009 A 19H00**

Convocation le 4 décembre 2009

Présents : Jean Claude FLACHAT, Maire ; Jean-Marc DECITRE, Michel LEGRAND, Bernard FARA, Gérard GONON, Adjointes ; Jean-Philippe GENTHIAL, Ludivine RIVAT, Odette SEYTRE, Sébastien THOLOT, Alexandra ORIOL, Patricia AGRAMUNT, Conseillers municipaux

Absents avec excuses : Claude PERRETON, Marie-Pierre BERAUD

Secrétaire de séance : Ludivine RIVAT

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES :

Le bureau d'études ICA Environnement nous a fait parvenir le cahier des charges des travaux qui consistent en la création de trois dispositifs de comptage en remplacement des compteurs existants et la pose d'une vanne de sectionnement sur le réseau de distribution.

Ce dossier est approuvé à l'unanimité et une subvention est sollicitée auprès du Département et de l'Agence de l'Eau. Le Maire est chargé de la consultation des entreprises suivant la procédure adaptée des marchés publics. Adopté à l'unanimité.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU HAMEAU DE CHOMEOL : MAITRISE D'ŒUVRES :

Le projet primitif d'alimenter en eau potable le hameau de « Choméol » en captant une source sise à « La Rivoire » a été abandonné du fait notamment de la complexité de la procédure (périmètres de protection, unité de traitement de la source...). D'après les conclusions du diagnostic du réseau d'eau, une extension du réseau depuis le réservoir de « Rossillol » pourra rendre possible l'alimentation de ce hameau. Avant d'engager les travaux, il convient de choisir un bureau d'études qui assurera la maîtrise d'œuvres de l'opération. Le Maire est autorisé à lancer la consultation et à retenir un maître d'œuvres. Adopté à l'unanimité.

AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :

Cet avenant qui porte sur des actions déjà financées au titre de la dernière année du contrat enfance ou (et) temps libres et inscrites dans le présent CEJ ainsi que des actions nouvelles dans le champ de l'enfance ou/et de la jeunesse est approuvé à l'unanimité et sera signé par le Maire.

CONVENTION ATESAT AVEC LA DDEA :

La convention pour la période 2007 – 2009 arrive à son terme. La commune étant éligible à l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), le maire propose de reconduire la convention. A l'unanimité, l'assemblée retient la mission forfaitaire de base, ainsi que l'assistance à établissement d'un diagnostic de sécurité routière et de gestion du tableau de classement de la voirie, soit un montant total de 260.38 €.

PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL :

Le plan proposé par le Maire est adopté à l'unanimité. Il doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Les actions seront des formations d'intégration et de professionnalisation, de perfectionnement et de préparation aux concours et examens professionnels.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF DE PREMIERE CLASSE :

Pour répondre à l'accroissement des tâches, la durée de travail de ce poste est portée à 24 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2010. Adopté à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS 2009 :

Service de l'Eau et de l'Assainissement :

Section de fonctionnement : article 673 : + 420.00 € ; article 6061 : - 420.00 €

Commune :

Section d'investissement :

article 202 : + 5 000.00 € ; article 2313-166 : - 8 660.00 €

article 2802 : + 320.00 € article 28031 : + 3 340.00 €

Section fonctionnement :

article 681 : + 3 660.00 € article 61523 : - 3 660.00 €

article 6554 : + 6 300.00 € article 6574 : - 6 300.00 €

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION « LES MINIS POUÇES »

Subvention complémentaire de 12.00 € après le vote initial de mai 2009. Adopté à l'unanimité.

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : CADENCES D'AMORTISSEMENT :

Les honoraires de maîtrise d'œuvres pour la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable de « La Fourdière » et de « Soulage » ont été réglés après que cette opération n'ait été close. Il convient donc d'amortir cette dépense sur trente ans. Le tableau d'amortissement est approuvé à l'unanimité.

REVISION DES TARIFS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ANNEE 2010 :

| <u>EAU</u> | | <u>ASSAINISSEMENT</u> | |
|---------------------|----------|---------------------------------|---------|
| Forfait | 60.00 € | Forfait | 40.00 € |
| M3 consommé | 0.83 € | M3 consommé | 0.45 € |
| Redevance pollution | 0.1140 € | Redevance modernisation réseaux | 0.078 € |
| | | Traitement eaux usées le m3 | 0.50 € |

CONCESSIONS AU CIMETIERE : NOUVEAU TARIFS ET DUREES :

En plus des concessions trentenaires, il est décidé de proposer des concessions sur 15 ans. Les tarifs sont respectivement de 90.00 € et 60.00 € le m² à compter du 1^{er} janvier 2010.

REVISION DES DIVERS TARIFS DE LOCATIONS

A l'unanimité, il est décidé de reconduire les tarifs de 2009, soit :

| Utilisation Salle Polyvalente | Utilisation Salle Renée Peillon |
|---|---|
| 230.00 € | Cauton 230.00 € |
| 260.00 € | Particulier 100.00 € |
| 360.00 € | Particulier avec ménage 160.00 € |
| 175.00 € | Association 100.00 € |
| 275.00 € | Association avec ménage 160.00 € |
| 80.00 € | Apéritif 40.00 € |
| Compteur d'eau | 75.00 € |
| Participation raccordement à l'égout | 1 000.00 € |
| Photocopie | 0.20 € l'une |
| Plan PLU ou cadastre en A4 | 1.00 € |
| Plan PLU ou cadastre en A3 | 2.00 € |
| Extrait de la matrice cadastrale | 2.00 € |

QUESTIONS DIVERSES :

Lecture du courrier de remerciements de l'équipe de tournage du téléfilm INTERPOL qui s'est déroulé en partie sur notre commune.

Lecture du courrier de remerciements du Centre Léon Bérard pour la subvention allouée en 2009.

Il est décidé d'une motion solidaire de l'action conduite par les élus de L'Homme et les salariés de MAVILOR en faveur du projet d'alternative à la fermeture. Adopté à l'unanimité.

Lecture du courrier de Mr MARMORAT demandant la création d'un accès sous le village pour accéder à la propriété MARZE. A la majorité absolue, il est décidé de répondre que le projet d'aménagement de ce secteur (parking, aire de jeux) n'étant pas assez avancé, il ne peut être donné suite à cette requête en l'état actuel. De plus, le Plan Local d'Urbanisme étant en révision, ce sujet sera abordé dans le cadre du plan d'aménagement.

Lecture du courrier de Mr LIMONNE sollicitant que la commune lui cède une parcelle connexe à sa propriété. L'assemblée réitère son refus d'aliéner des biens communaux. Il lui sera proposé la location sous forme de location verbale avec possibilité de poser une clôture démontable. Le tarif annuel pourrait être de 15.00 €.

Séance levée à 21h15

Le Maire

Jean Claude FLACHAT